



CSO et CRR

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL DE 5 KM 2022

1. - PRINCIPES.

La Ligue d'Athlétisme SUD PACA a décidé d'attribuer le championnat régional de 5 km au club du Nice Côte d'Azur Athlétisme (NCAA). Cette compétition intitulée « Ronde des ponts bleus » se déroulera le dimanche 18 septembre 2022.

L'organisation technique de ce championnat est confiée à la Commission Régionale Running de la Ligue d'Athlétisme SUD PACA sous la tutelle de la Commission Sportive et Organisation.

2. – REGLEMENTS.

Le présent règlement est applicable pour l'année **2022** et concerne donc le championnat régional de 5km qui aura lieu à Nice le dimanche 18 septembre 2022.

Il concerne les catégories de cadets à masters 10 féminins et masculins, titulaire d'une licence « **COMPETITION** » auprès de la FFA. Cette compétition est aussi dénommée championnat régional SUD PACA de 5km.

3. – PROGRAMMES.

Le départ de cette épreuve sera donné sur le Quai des Etats-Unis à 9h15.

Lieu de départ : Quai des Etats-Unis

Lieu d'arrivée : Quai des Etats-Unis

4. TITRE et RECOMPENSES.

Les différents classements seront obtenus en prenant en compte le temps officiel du compétiteur.

Equipe

Le calcul du classement par équipe s'effectue par l'addition des temps des 4 premiers coureurs d'un club (aucune composition d'équipe à déposer au préalable).

Le règlement fédéral sera appliqué pour la composition des équipes (1 muté ou athlète étranger par équipe).

En cas d'égalité, c'est le temps réalisé par le 4^{ème} coureur qui départagera.

Sera récompensé : - la 1^{ère} équipe Master masculin (M1 à M10)

- La 1^{ère} équipe féminine (ESP / SE / MA)

- La 1^{ère} équipe ESP / SE/ M0 masculin.

Il sera attribué une coupe et une médaille pour chacun des athlètes.

Individuel

Le 1^{er} de chaque catégorie de cadet à master 10 (féminin et masculin) se verra attribué le titre de champion régional.

Seuls les athlètes de nationalité française peuvent se voir décerner un titre individuel.

Il sera attribué une médaille au 1^{er} athlète de chaque catégorie.

5. - TENUE ET DOSSARD

Les compétiteurs doivent porter un maillot aux couleurs distinctives de leur club. **Tout manquement entrainera la disqualification de l'athlète.**

Des contrôles de maillots seront réalisés au départ et à l'arrivée de la course.

Ce dossard doit être fixé par 4 épingles sur le devant du maillot (voir règlement FFA).

6. – ENGAGEMENTS 5km PACA.

L'engagement des athlètes possédant une licence **Compétition** (valide) est à la charge des clubs. Il se fera **UNIQUEMENT** sur le site internet de la Ligue SUD PACA au plus tard le **mardi 12 septembre 2022** minuit.

Cet engagement est gratuit pour les athlètes licenciés « COMPETITION » dans un club de la Ligue PACA.

Ne seront retenus dans le classement du championnat que les coureurs ayant été engagés grâce à cette procédure.

Il n'y aura pas d'engagement sur place.

7. – LITIGES POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL DE 5 km

Tous les cas de litiges ou de réclamations seront jugés par le Juge Arbitre Hors Stade de la compétition, seul habilité à le faire. Ces réclamations doivent être présentées au juge-arbitre dans les 30' qui suit l'affichage des résultats.

8. – DROIT A L'IMAGE.

La ligue d'athlétisme PACA informe les concurrents de la possibilité que se réserve l'organisateur ainsi que la ligue de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support et pour une durée indéfinie.

RAPPEL : toutes les décisions concernant ces championnats régionaux de 5Km seront proposées par Commission Régionale Running et la Commission Sportive et Organisation pour validation du Comité Directeur de la Ligue d'Athlétisme de Provence Alpes Côte d'Azur conformément au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme.